

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

EXAMEN BNSSA INITIAL

Pièces à fournir pour l'entrée en formation :

- La fiche de renseignements administratifs (annexe 1), dûment complétée et signée par le candidat
- Une photo d'identité récente à coller ;
- Un certificat médical d'aptitude (annexe 2, modèle ci-joint obligatoire)
- Une photocopie recto-verso lisible d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Pour les mineurs de plus de 17 ans, une autorisation parentale (annexe 3) signée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde ;
- Une copie du jugement pour les mineurs émancipés ;
- 2 grandes enveloppes (A4) libellées à l'adresse du candidat et timbrée au tarif prioritaire
- Paiement par chèque ou par virement de 690€ à l'ordre de la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire**

SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ADMIS POUR L'ENTREE EN FORMATION.
CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RENVOYES PAR LA POSTE ACCOMPAGNE DU REGLEMENT AU
PLUS TARD LE 02 JANVIER 2023

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.

Dossier à renvoyer à l'adresse ci-dessous :
Ligue de Triathlon des Pays de la Loire
44 rue Romain Rolland
44100 Nantes

**DOSSIER D'INSCRIPTION AU
BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**
(à compléter en lettres majuscules)

BNSSA accéléré février 2023

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS – ANNEXE 1

Examen initial

Recyclage

Photo
d'identité

**Cachet de l'organisme de formation
au BNSSA**

VENDÉE SAUVETAGE CÔTIER
FNMNS 85
Formations premiers secours
Formations aquatiques
Formations continues
☎ 06 09 63 38 90 / 06 86 63 54 10

LIEU DE FORMATION (ville + nom de la piscine) : _____

NOM : _____ usage : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ LIEU DE NAISSANCE : _____

SEXE : masculin féminin

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

☎ : _____ ☎ : _____ EMAIL : _____

Date :

Signature du candidat:

ANNEXE 2

CERTIFICAT MÉDICAL BNSSA
(arrêté du 26 juin 1991)

Rappel de la réglementation : un certificat médical établi **moins de trois mois** avant la date de dépôt de dossier est exigé pour tout candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné, _____, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour (*prénom/nom*) _____ et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction :

- Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.
- Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

À _____, le _____
(signature et cachet du médecin obligatoire)

ANNEXE 3**AUTORISATION PARENTALE
POUR LES CANDIDATS MINEURS**

Je soussigné,

demeurant

agissant en qualité de :

 père mère tuteur légal

autorise

né(e) le

à se présenter à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique organisé en Vendée.À,
leNom, prénom
(signature obligatoire)



ANNEXE : stage BNSSA accéléré février 2023 – programme prévisionnel

	VENDREDI 17 FEV.	SAMEDI 18 FEV.	DIMANCHE 19 FEV.	LUNDI 20 FEV.
Matin	10h30 : accueil des stagiaires à la résidence , installation rapide dans les appartements + temps pour faire les courses si nécessaire 12h/13h : entraînement piscine	7h/8h30 : entraînement piscine 9h00/12h00 : réglementation 12h/13h : entraînement piscine	7h/8h30 : entraînement piscine 9h00/12h00 : réglementation 12h/13h : entraînement piscine	7h/8h30 : entraînement piscine 9h00/12h00 : réglementation 12h/13h : entraînement piscine
	13h30/15h : repas + installation dans les appartements	13h30/14h30 : repas	13h30/14h30 : repas	13h30/14h30 : repas
Après-midi	15h/19h : secourisme (PSE1)	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)

LIEUX DE STAGE :

Logement : Résidence Belle Plage, 41 bis, rue Anatole France, 85360 La Tranche/Mer

Natation : Piscine Auniscéane, Rue du Perthuis Breton, 85360 La Tranche/Mer

Secourisme (PSE1), réglementation : Pavillon de l'Aunis, place Bigot, 85360 La Tranche/Mer

	MARDI 21 FEV.	MERCREDI 22 FEV.	JEUDI 23 FEV.	VENDREDI 24 FEV.
Matin	7h/8h30 : entraînement piscine 9h00/12h00 : réglementation 12h/13h : entraînement piscine	7h/8h30 : entraînement piscine 9h00/12h00 : réglementation 12h/13h : entraînement piscine	7h/8h30 : entraînement piscine 9h00/12h : secourisme (PSE1)	6h30/9h30 : examen BNSSA (Épreuves aquatiques) 10h/11h30 : examen BNSSA (épreuve réglementation QCM)
	13h30/14h30 : repas	13h30/14h30 : repas	12h/13h : repas	11h30 : proclamation des résultats et fin de stage
Après-midi	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)	14h30/19h30 : secourisme (PSE1)	13h30/19h : secourisme (PSE1)	

Formation PSE1 : 35h obligatoire

Formation réglementation : 6h obligatoire

Formation natation : 15h sur l'ensemble de la semaine

TOUS LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE MUNIS de palmes type « Mares aventi superchannel » ou équivalent, d'un masque (qui prend yeux et nez), d'un tuba, d'un short et t-shirt pour l'épreuve de sauvetage. Carte d'identité obligatoire pour le passage de l'examen.

Logements tout équipé (frigo, four, micro-ondes...), vue mer. Commerces à 5min à pied. **Repas non pris en charge.**

Renseignements : ✉ brunopiedfort@hotmail.fr

☎ Bruno PIEDFORT 06 86 63 54 10

☎ ou Morgane PHILIPPE 06 09 63 38 90